OFFRIR UN REVENU VIABLE AUX AÎNÉS

Février 2022

Présentation soumise dans le cadre des consultations prébudgétaires 2022 du gouvernement du Canada

AQDR

PRÉSENTATION

L'AQDR est une organisation démocratique, libre et non partisane regroupant des aînés de tous âges. Organisation ouverte et inclusive, l'AQDR est vouée à la défense, la protection et la promotion des droits des aînés. Elle croit en la nécessité d'une éthique propre à nourrir sa pensée et ses actions, afin que des valeurs morales comme la recherche du bien commun, le respect et la dignité la guident constamment.

L'AQDR place l'humain, ses droits et ses libertés intrinsèques au premier rang de ses préoccupations. Parmi les valeurs que promeut l'AQDR se retrouvent l'établissement de rapports sociaux fondés sur la justice, la liberté, l'autonomie et l'intégrité physique et psychologique de la personne. Ces valeurs représentent les conditions nécessaires au respect et à la dignité de la personne.

L'AQDR adhère à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la Charte des droits et libertés de la personne et à la Charte canadienne des droits. L'AQDR s'en inspire pour réprouver et combattre toute discrimination basée sur la race, le sexe, la religion, l'âge, l'orientation sexuelle et les opinions politiques. Elle condamne toute autre forme de discrimination identifiée dans cette Déclaration et ces Chartes. Elle porte aussi une attention toute particulière au droit d'association, un déterminant de la solidarité humaine.

Forte de ses **26 500 membres**, l'Association se distingue par son implication au Québec grâce au travail de ses 40 sections dynamiques et dévouées à la cause.

TABLE DES MATIÈRES

- INTRODUCTION — p. 4
- RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS — p. 5
- **REVENU :** Un revenu viable pour les aînés, c'est un droit — p.6
- **LOGEMENT :** Plus de logements abordables dédiés aux aînés — p. 8
- **SANTÉ :** Donner aux provinces les moyens de financer leur virage ambulatoire — p. 10
- CONCLUSION — p.12

INTRODUCTION

Si la pandémie nous a appris une chose, c'est que de nombreux changements sociaux sont nécessaires, particulièrement dans le domaine du traitement que nous réservons à nos aînés.

Les changements demandent des ressources et des moyens. En fin de compte, si les changements ne sont pas financés, ils ne se matérialiseront jamais.

Avec ce document, l'objectif de l'AQDR est d'abord et avant tout de mettre de l'avant des recommandations concrètes sur lesquelles le gouvernement du Canada peut exercer un leadership et agir dès maintenant.

Cette présentation est divisée en trois thèmes ciblés sur lesquels il est possible d'agir maintenant : **LE REVENU**, le **LOGEMENT** et la **SANTÉ**.

C'est dans cet esprit que l'AQDR soumet ce document au ministère des Finances dans le cadre des consultations prébudgétaires 2022 du gouvernement du Canada. Nous tenons à remercier toute l'équipe pour cette opportunité et souhaitons que cette contribution au débat soit entendue à sa juste valeur, pour les aînés du Québec.

TABLEAU RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

REVENU

- ✓ Établir un objectif de revenu viable pour les aînés à 28 000$, modulable selon la province, indexable et révisable à chaque année, sur lequel le gouvernement se basera pour établir ses politiques d'aide financière aux aînés;
- ✓ Bonifier la Prestation de sécurité de vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG) en haussant les revenus fédéraux de base des aînés et retraités à 2000$ par mois (24 000$ annuels) avant d'atteindre 2333,33 $ par mois (28 000$ par an) avant la fin du présent mandat, pour par la suite augmenter selon l'inflation;
- ✓ Harmoniser les prestations fédérales avec les prestations de chaque province, afin que ceux qui reçoivent la SV et le SRG ne soient pas pénalisés lorsque les provinces changent leurs prestations;
- ✓ Convertir certains crédits d'impôt non remboursables en crédits remboursables, notamment pour les personnes les plus vulnérables âgées de 65 ans et plus qui ne peuvent en bénéficier;
- ✓ Accorder aux fonds de pension des employés le statut de créanciers prioritaires, soit le même statut que les comptes de retraite immobilisés, pour empêcher les entreprises privées ou les industries de les utiliser en cas de faillite.

LOGEMENT

- ✓ Accélérer la conclusion d'ententes et les transferts de fonds avec les provinces pour concrétiser plus rapidement la création de nouveaux logements sociaux, abordables, adaptés pour la clientèle aînée et offrant un prix raisonnable et accessible (dont 15 000 pour le Québec).

SANTÉ

- ✓ Effectuer une correction immédiate en augmentant de dix points de pourcentage la contribution fédérale en santé, sans condition, afin que les provinces puissent réaliser leur virage ambulatoire et que la contribution du fédéral atteigne 33% des dépenses totales;
- ✓ Rétablir la contribution fédérale en santé à 50% des frais d'ici la fin du mandat actuel.

REVENU

UN REVENU VIABLE POUR LES AÎNÉS, C'EST UN DROIT

En avril 2021, l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) a publié une étude sur le **REVENU** viable pour les ménages du Québec. En fonction de la région de résidence, l'IRIS a établi le revenu viable moyen pour une personne vivant seule à 28 000$.

Selon un sondage effectué auprès des membres de l'AQDR en avril 2021, c'est le tiers d'entre eux qui gagnent moins de 20 000$ par année.

C'est l'équivalent de ce que gagnent beaucoup d'aînés qui ne bénéficient que de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG), deux prestations fédérales. Selon les recherches effectuées par le comité Revenu et fiscalité de l'AQDR, 45 % des Canadiens aînés reçoivent le Supplément de revenu garanti.

Depuis la pandémie, et malgré les leviers et mesures économiques mis en place par les différents gouvernements, l'économie est fragilisée. Tout dernièrement, nous apprenions que l'inflation avait atteint un sommet de 5,1 %, un taux inégalé au Canada depuis 1991. Ce taux d'inflation génère nécessairement les conditions de vie des aînés et il est possible d'agir maintenant pour qu'ils aient un revenu décent, une fois pour toutes.

Il est temps de créer une vraie synergie entre les différentes prestations fédérales et provinciales, et de cesser la cannibalisation entre les différents programmes.

D'autre part, comme les crédits d'impôt sont majoritairement non remboursables, cela ne contribue pas à aider les aînés qui ne disposent pas de revenus suffisants ou qui ne payent pas d'impôts.

RECOMMANDATIONS

- Établir un objectif de revenu viable pour les aînés à 28 000$, modulable selon la province, indexable et révisable à chaque année, sur lequel le gouvernement se basera pour établir ses politiques d'aide financière aux aînés;
- Bonifier la Prestation de sécurité de vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG) en haussant les revenus fédéraux de base des aînés et retraités à 2000$ par mois (24 000$ annuels) avant d'atteindre 2333,33 $ par mois (28 000$ par an) avant la fin du présent mandat, pour par la suite augmenter selon l'inflation;
- Harmoniser les prestations fédérales avec les prestations de chaque province, afin que ceux qui reçoivent la SV et le SRG ne soient pas pénalisés lorsque les provinces changent leurs prestations;
- Convertir certains crédits d'impôt non remboursables en crédits remboursables, notamment pour les personnes les plus vulnérables âgées de 65 ans et plus qui ne peuvent en bénéficier;
- Accorder aux fonds de pension des employés le statut de créanciers prioritaires, soit le même statut que les comptes de retraite immobilisés, pour empêcher les entreprises privées ou les industries de les utiliser en cas de faillite.

LOGEMENT

ACCÉLÉRER LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ABORDABLES DÉDIÉS AUX AÎNÉS

Le droit à un **LOGEMENT** convenable est une priorité fondamentale pour les membres de l'AQDR, qui définit le logement convenable comme un lieu de résidence propre, salubre, en bon état, bien chauffé et sécuritaire.

Le logement est la principale dépense des ménages canadiens et cela est d'autant plus vrai pour les aînés vivant seuls ou en couple. De nombreux crédits et allocations existent pour aider les aînés avec les frais qu'ils doivent supporter, mais une réalité demeure : pour les plus vulnérables, c'est insuffisant.

Il existe notamment une pénurie de divers types de logements publics et privés adéquats pour les aînés. Les petits logements abordables et sécuritaires pour les femmes à faible revenu, les logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite et les logements intergénérationnels sont une rareté. C'est aussi le cas des logements sociaux, soit les habitations à loyer modique (HLM), les coopératives d'habitation (COOP) et les organismes sans but lucratif (OSBL).

En raison du manque de logements convenables, certains aînés doivent quitter leur milieu pour y avoir accès. Elles risquent alors de se sentir déracinées, ce qui peut mener à de la solitude, de l'isolement et à une réduction importante de leur qualité de vie.

RECOMMANDATION

- Accélérer la conclusion d'ententes et les transferts visant la création de 15 000 nouveaux logements sociaux, abordables, adaptés pour la clientèle aînée, à leur revenu et cadrant avec le contexte intergénérationnel du Québec afin que le prix soit raisonnable et accessible.

SANTÉ

DONNER AUX PROVINCES LES MOYENS DE FINANCER LEUR VIRAGE AMBULATOIRE

La **SANTÉ** constitue non seulement le poste budgétaire le plus important du gouvernement du Québec, dont c'est la compétence, mais est également la priorité des citoyens et des citoyennes lorsqu'on les questionne sur le sujet. C'est encore plus vrai concernant les aînés.

Malheureusement, ces dernières années, les aînés ont eu le sentiment de ne pas toujours avoir été entendus concernant leurs besoins, comme celui de vouloir rester dans leur milieu de vie. Or, nous savons qu'une personne sur quatre aura plus de 65 ans en 2031 et que le fardeau fiscal qui devra être porté par les Canadiennes et les Canadiens ira en grandissant. Il faut donc que les provinces puissent opérer leur virage ambulatoire le plus rapidement possible, avant que nous soyons au pied du mur.

Donner un coup de barre dans le maintien à domicile

En 2020, au Québec, on a estimé qu'environ 10,1% du total des dépenses en santé étaient dédiées aux soins à domicile. En se basant sur les données de la Chaire de recherche sur les enjeux économiques intergénérationnels, l'Institut du Québec estime dans le même rapport que cette part devrait grimper à seulement 13,1% d'ici 2040. Comparativement aux autres pays de l'OCDE, le Canada et le Québec offrent environ trois fois moins de soins à domicile en termes de part de budget que les autres pays développés.

Ces données montrent qu'un coup de barre majeur est nécessaire. Elles montrent aussi que les changements de paradigme de soins dans un réseau aussi massif que celui de la santé ne s'opèrent pas facilement, puisque la marche est haute. Nous parlons ici d'un changement de priorités et d'accent, ce qui nécessitera des réorganisations et des investissements majeurs.

Or, si de 1957 à 1977 la contribution financière du gouvernement fédéral aux soins de santé représentait la moitié des dépenses des provinces et des territoires pour des services médicaux et hospitaliers assurés par les provinces, cette contribution a progressivement dégringolé, jusqu'à atteindre 23% en 2020.

C'est pourquoi l'AQDR recommande que le gouvernement fédéral augmente sa contribution en santé afin de permettre aux provinces de créer le changement de cap majeur espéré.

RECOMMANDATIONS

- Effectuer une correction immédiate de 10% de la contribution fédérale en santé, sans condition, afin que les provinces puissent réaliser leur virage ambulatoire, et que celle-ci soit de 33%;
- Rétablir la contribution fédérale en santé à 50% des frais d'ici la fin du mandat actuel.

CONCLUSION

Améliorer les conditions de vie des aînés grâce à de l'investissement et à des politiques financières et fiscales est possible dès aujourd'hui.

Avec les impacts de la pandémie sur nos aînés, une fenêtre d'opportunité s'est ouverte pour les gouvernements et la conjoncture actuelle favorable est idéale pour opérer un coup de barre majeur dans les trois secteurs ciblés : le **REVENU**, le **LOGEMENT** et la **SANTÉ**.

L'AQDR contribue au débat public sur ces aspects et a récemment donné trois mandats de recherche à l'Observatoire québécois des inégalités pour étudier la question du revenu viable, des aînés vulnérables et des crédits d'impôt. De plus, un quatrième mandat de recherche a été donné à l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) pour travailler sur la création d'un Indice de retraite universel. Les rapports ainsi produits pourront contribuer à étoffer les données sur la situation des aînés au Québec.

Néanmoins, ce prochain budget est l'occasion pour le gouvernement du Canada de faire sa part dans la transition vers une société plus attentive et respectueuse de ses aînés.

Ne laissons pas passer cette chance de faire un premier pas vers un **avenir plus juste et équitable envers nos aînés** !

AQDR

1090, rue de l'Église,
bureau 204
Verdun (Québec)
H4G 2N5

514-935-1551
info@aqdr.org

Février 2022